

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Acceptation de nos conditions

Nos conditions générales et particulières de vente et de livraison, sont réputées être admises par nos clients, même lorsqu'elles sont en contradiction avec ses conditions d'achat. Ces dernières ne nous engagent que si nous les avons acceptées en termes exprès par écrit.

Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation expresse contraire, un retard justifiable ou inférieur à un mois, dans la livraison, ne peut donner droit à l'annulation d'une commande. Aucune indemnisation ne peut être exigée pour quelque retard que ce soit. Les commandes avec un délai de livraison de plus d'un mois, sont acceptées, sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient impossible ou plus onéreuse la livraison. Nous nous réservons le droit de faire des livraisons partielles constituant autant de ventes partielles distinctes.

Agréation

Nos marchandises sont toujours considérées comme vendues, réceptionnées et acceptées en nos établissements. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas de vente ou de livraison "franco".

Réclamations

Toute réclamation, concernant les marchandises fournies, doit nous parvenir par lettre recommandée dans les cinq jours de réception, en se référant au numéro de facture. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour de marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en bon état et dans leur emballage d'origine. Toute réclamation concernant nos factures, doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas, justifier un délai ou une suspension de paiement.

Garanties

En raison de notre qualité d'intermédiaire, la garantie se rapportant aux marchandises livrées par nos soins, se limite à celle accordée par le fabricant ou l'importateur ou le grossiste. Quand l'application de la garantie nécessite une intervention de notre part, nous nous réservons le droit de facturer à notre client les frais de manutention, de port et d'administration encourus par notre société.

Logiciels

En aucun cas, nous ne garantissons que les logiciels fournis soient aptes à répondre à un problème général ou particulier de l'utilisateur. La garantie ne porte que sur les défauts physiques du support matériel et sur la qualité de l'enregistrement magnétique, notre intervention se limitant dans tous les cas, au plus, à l'échange pur et simple des pièces défectueuses. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences directes ou indirectes de l'usage des logiciels, qu'il s'agisse, entre autres, de dommages à des biens ou à des personnes, de pertes de bénéfices ou de manques à gagner, de détériorations de matériel ou de pertes de données informatiques. Si notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal à 10% du prix du logiciel qui est à l'origine du dommage.

Propriété des logiciels

Les logiciels que nous proposons demeurent la propriété des éditeurs. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit. Il maintiendra les mentions de propriété portées sur les supports magnétiques et les manuels et veillera à la confidentialité des logiciels. Dans le cas de logiciels développés par nos soins, nous ne pouvons être tenus responsables d'aucune façon de tout dommage occasionné au matériel et/ou aux données de l'utilisateur. L'utilisateur ne sera considéré comme propriétaire du logiciel que dans le cas d'une mention expresse de cette propriété des codes sources et droits de diffusion dans la facture.

Acomptes

Les acomptes versés sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait le client à se dégager du contrat.

Défaut de paiement

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, le protêt d'un effet même non accepté, toute demande de concordat, de sursis de paiement, même non officielle ou tout autre fait pouvant impliquer la solvabilité de l'acheteur, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement, rendent celui-ci immédiatement exigible et nous confèrent le droit de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour notre client au moindre dédommagement. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement de marchandises livrées. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des produits livrés. Nous conservons la pleine propriété des marchandises livrées jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. Le client s'engage à nous avertir immédiatement, à la première notification, et ce sous peine de dommages-intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée. Le client nous autorise en ce cas à pénétrer dans ses locaux sans avis préalable et à reprendre possession de nos marchandises.

Conditions de paiement

Nos factures sont payables à Bois-de-Villers, au comptant, nettes et sans escompte, sauf convention écrite et contraire expresse. En cas de retard de paiement, un intérêt calculé à raison de 16% l'an sera dû de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à 20% du montant de la facture, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 125 euro. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. En cas de résiliation et/ou de désistement du contrat à charge du client, il nous sera dû des dommages-intérêts forfaitaires égaux à 30% du prix de vente total. Nous pourrions demander une indemnité supérieure si le dommage est supérieur à 30%.

Attribution exclusive de compétence

Tout litige relatif au présent contrat sera exclusivement réglé selon le droit applicable en Belgique. En cas de contestation, pour quel cause que ce soit, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur.